



REVV : Roulons En Ville à Vélo
Membre de la **F**édération des **U**sagers de la **B**icyclette

Association socioculturelle loi 1901
1 rue Michel Servet 26000 Valence

09 50 03 26 65
valence.revv@fubicy.org



Valence, le 3 août 2020

A : Madame Marlène MOURIER, Maire de Bourg-lès-Valence
Espace François Mitterrand 26500 Bourg-lès-Valence

Objet : Schéma directeur cyclable de Bourg-lès-Valence

Madame le Maire,

Lors d'une réunion organisée le 25 mai dernier vos services nous ont présenté un schéma directeur cyclable pour Bourg-lès-Valence, avec des objectifs ambitieux que nous ne pouvons que soutenir. Une politique cyclable se mène sur le long terme et il est important de donner un cap afin qu'à chaque occasion de travaux les choix soient cohérents et aillent tous dans le bon sens.

Lors de cette réunion nous avons souligné quelques points :

- Il existe des aménagements peu onéreux qui peuvent être réalisés rapidement pour améliorer la situation des cyclistes et des piétons. Les zones 30 et les zones de rencontre en font partie. Bourg-lès-Valence possède encore des quartiers qui pourraient en bénéficier, comme celui de l'Allet. Dans les zones 30 les doubles sens cyclables sont la règle dans les rues à sens unique pour les voitures, ce qui facilite et sécurise les trajets à vélo.

- Avenue Marc Urtin les bandes cyclables ne sont pas satisfaisantes car elles ne sont pas continues. Dans les portions sans bande les cyclistes devraient rouler au milieu de la voie, pour ne pas se faire doubler dangereusement par les automobilistes. De même les cyclistes expérimentés qui n'utilisent pas les bandes cyclables car les poteaux métalliques les mettent en danger et parce qu'ils sont obligés de slalomer à chaque fin de bande, devraient rouler au milieu de la voie sur toute la longueur. Malheureusement les automobilistes ne le comprennent pas et n'hésitent pas à klaxonner, oubliant souvent qu'ils sont en zone 30. Il serait donc judicieux de peindre des logos vélo au milieu de chaque voie afin d'indiquer aux cyclistes où se positionner et de légitimer le place du vélo aux yeux des automobilistes.

- Avenue Jean Jaurès dans le sens de la descente la piste cyclable sur le trottoir coupe plusieurs fois des rues perpendiculaires avec une mauvaise visibilité, notamment vis à vis des voitures qui descendent et tournent à droite. Les cyclistes sont plus en sécurité sur la voie automobile, à condition de rouler au milieu pour ne pas se faire doubler et ne pas se prendre de portières. Là aussi il faudrait peindre des logos vélo au milieu de la voie.

Lors de la visite de terrain effectuée avec Monsieur Jouanny à la suite de la présentation du schéma directeur nous sommes allés avenue de Lyon et y avons évoqué le prochain réaménagement. Nous avons constaté que le stationnement automobile de part et d'autre de l'avenue ne permettra pas la création d'une piste cyclable et d'un trottoir pour les piétons. Il faudrait le déplacer, à l'instar ce qui a été fait avenue de la libération à Valence. C'est vrai en particulier devant l'entreprise Spit, qui dispose de terrain non utilisés.

Veillez agréer, Madame le Maire, nos sincères et respectueuses salutations.

Nicolas MARTIN
Président de REVV

Bernard BEDOUET
Vice-président de REVV